

SOMMAIRE

1. Editorial.
2. Quelques arguments pour en finir avec l'indexation de nos pensions sur les prix.
3. Pétition : Pouvoir d'achat des retraités
4. Vie interne :
Nos actions
Nos rendez-vous à venir
5. Actualité :
Un été marqué par la violence.
Turquie : vers la dictature ?
6. Vie pratique :
Echanger avec les autres, c'est bon pour la mémoire
7. Autonomie :
L'accueil de jour une solution pour favoriser la vie à domicile.
La semaine bleue
8. Loisirs :
Musique dans les Hauts Cantons.



Editorial : Agir pour nos retraites

A la suite des réunions de l'Inter UCR du 26 mai et du 5 juillet 2016, l'UNSA Retraités et la CFDT Retraités ont fait le choix d'engager une action revendicative pour sensibiliser les pouvoirs publics, et plus particulièrement le Ministère des Affaires Sociales à la situation des retraités.

L'indexation des pensions de retraites sur l'indice des prix, devenue effective dès 1993 pour le régime général, et depuis 2003 pour les retraités des trois Fonctions Publiques, conduit inexorablement à un décrochage des retraites par rapport au salaire des actifs. Cette réalité a été un temps atténuée par le fait que les nouveaux retraités percevaient des retraites plus élevées du fait de meilleures qualifications et de carrière plus longues, ce que l'on a coutume d'appeler « l'effet noria ».

Ce n'est plus vrai désormais, la pension moyenne perçue par les salariés qui ont pris leur retraite en 2015 est plus faible que la pension moyenne de ceux qui l'avaient prise l'année précédente.

Le Conseil d'Orientation des Retraites, s'appuyant sur les études de la DRESS, estime que l'indexation des retraites sur les prix conduirait en 20 ans les retraités à une perte de pouvoir d'achat de 22 %. Un retraité de 65 ans dont la pension actuelle lui permettrait de financer son séjour en EHPAD, sera bien en peine de le faire si sa pension à 85 ans se trouve amputée de plus de 20 %.

C'est pourquoi l'UNSA Retraités et la CFDT Retraités ont décidé d'engager l'action le 20 septembre prochain sur deux revendications précises :

- Indexation des retraites sur le salaire mensuel de base.
- Aucune retraite inférieure au SMIC net pour une carrière complète.



ACTION

Quelques arguments pour en finir avec l'indexation de nos salaires sur les prix

Une érosion constante des retraites par rapport aux salaires des actifs

Entre 2003 et 2010, les pensions ont progressé de 11.6 % pendant que le salaire moyen progressait de 17.1% et le SMIC de 23.2 %.

Un retraité qui a liquidé sa pension en 2001 pour un montant équivalent au SMIC perçoit quinze ans plus tard une pension largement inférieure au SMIC du fait de la moindre revalorisation de sa pension.

Selon le Conseil d'Orientation des Retraites, le niveau de vie des salariés progresse en moyenne de 1 % par an alors que celui des retraités stagne. Au bout de 20 ans, l'écart de niveau de vie entre actifs et retraités devrait se creuser au détriment de ces derniers à hauteur de 20 %.

Des retraités qui sont loin d'être les favorisés que l'on décrit parfois

Près du quart des retraités perçoit une pension inférieure à 1200 €.

Le taux des retraités pauvres s'établit à 7.9% soit 1.08 millions de personnes. Si ce taux est moindre que dans l'ensemble de la population, la pauvreté a la particularité chez les retraités d'être durable et irréversible. C'est cette situation qui conduit les personnes âgées au seuil de la précarité à des choix douloureux en matière d'arbitrages budgétaires : renoncement aux soins, précarité énergétique, dégradation des conditions de logement, avec comme corollaire un isolement accru et une rupture du lien social. *(Voir l'étude publiée sur la situation des retraités dans l'Hérault dans le N° 16 d'Infos UNSA Retraités 34)*

Les retraités ont contribué à l'effort du redressement des comptes des caisses de retraites

En supportant le gel de leur pension pendant 30 mois, le report de la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, la fiscalisation des bonifications pour trois enfants et plus, la suppression de la ½ part supplémentaire pour les parents ayant élevé seul un enfant, ainsi que les conséquences de ces mesures sur leur taux d'imposition, les retraités ont assumé leur part des efforts pour redresser les comptes des caisses de retraites. A l'heure où la Caisse Nationale d'Assurance Retraite a retrouvé son équilibre, alors qu'elle dégagera des excédents sur l'exercice en cours, les retraités ne peuvent accepter que leurs pensions se dégradent d'année en année.

DES OUTILS POUR CONVAINCRE, DES OUTILS POUR AGIR

L'UNSA Retraités met à la disposition de ses militants :

- Un argumentaire quatre pages développé conjointement avec la CFDT
- Le texte de la pétition à faire signer massivement dès que possible

(Voir page 3)



ACTION



Pour garantir le niveau de vie des retraités Rejoignez l'action de la Cfdt Retraités et de l'Unsa Retraités Le 20 septembre 2016

L'indexation des retraites sur l'indice des prix ne garantit pas le niveau de vie des retraités.

L'indexation des retraites sur l'indice des prix conduit à un décrochage du niveau de vie relatif des retraités par rapport à celui des salariés.

L'indexation des retraites sur l'indice des prix provoque une dégradation du taux de remplacement qui se prolongera sur les générations futures.

C'est pourquoi : Nous revendiquons l'indexation des retraites sur l'indice du SMB (Salaire mensuel de base)

Nous revendiquons également un montant minimum des pensions, pour une carrière complète, égal à 100 % du Smic net notamment par la revalorisation du minimum contributif.
(Pour rappel, actuellement Smic net = 1 200 euros/mois)

Les retraités sont au cœur du tissu social. Ils sont acteurs au sein de leur commune, de l'associatif, du monde politique sans oublier leur rôle familial.

Si la longévité progresse, il faut couper court à l'idée qu'elle n'est que génératrice de coûts et de déficits.

Les retraités participent aux efforts de solidarité.
Les retraités participent à la croissance. Ils ne peuvent pas en rester écartés.

- Pour garantir le niveau de vie des retraités :
- Indexation des pensions sur l'indice du salaire mensuel de base
 - Pas une retraite inférieure au Smic net pour une carrière complète

SIGNEZ LA PÉTITION

Nom	Prénom	Signature	Coordonnées (facultatives)

.../...

VIE INTERNE



L'UNSA Retraités a maintenu son activité malgré la trêve estivale :

Au plan national :

- Réunion de l'Inter UCR le 5 juillet au siège de la CFDT
- Rencontre avec Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées et de l'autonomie (voir compte-rendu dans la Lettre Nationale N° 45)
- En partenariat avec la CFDT, construction de l'argumentaire « Pouvoir d'achat » pour soutenir l'action du 20 septembre et élaboration de la pétition nationale
- Préparation de la Lettre 45
- Réunion du Secrétariat National le 24 août pour préparer l'action de rentrée

Au plan régional :

Intervention auprès de la CARSAT Languedoc Roussillon pour débloquer le dossier retraite de trois salariés de l'AASM (Etablissement de santé de Carcassonne)

Au plan départemental :

Investissement de nos militants au sein du CODERPA 34 pour la préparation de la semaine bleue 2016 (du 3 au 7 octobre) dont le thème sera : « Il n'y a pas d'âge pour faire société ».

Avec ce numéro 17, Infos Unsa Retraités 34 poursuit son travail d'information auprès de nos adhérents de l'Unsa Retraités, en complément de notre Lettre Nationale.

A l'occasion de cette rentrée, nous maintenons notre fréquence de parution ainsi que notre pagination.

Grand merci à notre ami Alf qui sert nos valeurs avec tant de talent à l'heure où celles-ci ont tellement besoin d'être défendues et promues.

Infos Unsa Retraités 34

NOS RENDEZ VOUS A VENIR

- Réunion Unsa Retraités 34, le vendredi 9 septembre, 9 h 30, Maison des Syndicats, Montpellier.

Ordre du jour :

Préparation de l'action du 20 septembre,
Diffusion de la pétition.

- Action départementale, le mardi 20 septembre
Modalités à définir avec la CFDT.



Un été marqué par la violence

De Nice à Saint Etienne du Rouvray, la violence la plus brutale guidée par le fanatisme le plus abject ont une nouvelle fois frappé notre pays.

86 victimes de la barbarie d'un tueur fou manipulé par les fanatiques de Daech, dont plus de trente appartenant à des familles d'origine maghrébine, à Nice.

Un curé octogénaire égorgé dans son église, par de jeunes illuminés guidés par les mêmes inspirateurs.

Ces violences atteignent le but recherché : cliver, dans une défiance qui peut conduire à la haine et aux violences extrêmes, les communautés constituant notre société. Daech mise sur la montée des violences pour fracturer notre communauté nationale et pousser au repli communautaire le plus extrême.

Dans notre contexte pré-électoral, la tentation est forte, et certains n'y résistent pas, de basculer vers les solutions outrancières, de l'équipement des policiers avec des lance-roquettes à la tendance à légiférer surtout et n'importe quoi, notamment le fameux burkini, dans un élan non contrôlé vers le tout sécuritaire.

« Les lois stupides n'ont d'autre effet que d'ajouter au malheur de la cité » écrivait fort justement Laurent Joffrin dans Libération le 25 août dernier.

Prétendre défendre notre modèle républicain avec des lois d'exclusion qui contreviennent aux fondements de ce même modèle, c'est fragiliser plus encore notre République.

Voici 111 ans, les législateurs de la IIIe République, avaient, dans un contexte pourtant très tendu, su faire naître la loi du 9 décembre 1905 qui définissait les fondements de la Laïcité républicaine et formalisait la séparation des églises et de l'Etat. Ceux qui songent à confier à l'Etat, dans une logique concordataire, l'exercice d'une tutelle sur les structures de la religion musulmane et la formation des imams, ceux qui évoquent l'établissement d'un impôt religieux sur les produits « halal » pour contrôler le financement du culte musulman feraient bien de revenir à ce texte de fond.

La République ne se sauvera qu'en s'appuyant sur ses valeurs, dont la Laïcité. Celle-ci figure, rappelons-le, dans le préambule de notre Constitution.



DOGAN GÜZEL EMPRISONNÉ PAR ERDOGAN

TURQUIE : Vers la dictature ?

Tirant profit d'un coup d'état manqué fin juillet, Recep Tayyip Erdogan en a profité pour embastiller ses opposants, plusieurs milliers de fonctionnaires, sans doute coupables d'avoir trop le sens de l'Etat, et l'échine pas assez souple, bon nombres de militants démocrates et laïque, plus des militants kurdes pour faire bonne mesure.

Parce qu'après tout ça, bien sûr, ses prisons manquait de place, il en fait en libérant 38 000 prisonniers de droit commun qui encombraient ses geôles.

Au passage, il s'est réconcilié avec Poutine, alors que ces deux-là songeaient sérieusement à s'étripier, par armées interposées, voici à peine six mois.

La démocratie progresse, du Bosphore à l'Anatolie !!!

Dogan Güzel est un dessinateur Turc.

VIE PRATIQUE

Échanger avec les autres, c'est bon pour la mémoire

La mémoire est au cœur de nos relations avec les autres ; elle nous permet de tisser des liens, d'échanger avec eux. En retour, ces contacts la sollicitent et la renforcent.

Les relations sociales, un fabuleux stimulant de la mémoire

Rencontrer les autres – amis, famille, relations... – discuter, échanger avec eux au sujet d'un livre, d'un film, d'une exposition, quel meilleur exercice pour notre cerveau. Au fil de la discussion, des détails de ce qu'on a lu ou vu nous reviennent alors à l'esprit, preuve que l'on fait appel à notre mémoire. Et puis, ces contacts avec les autres nous permettent toujours d'apprendre des faits nouveaux, de nous informer, de mieux comprendre certaines situations, donc de rester réceptifs et ouverts au monde qui nous entoure.

Penser aux autres fait aussi appel à notre mémoire

Avoir une bonne mémoire resserre les liens que l'on tisse avec les autres. En effet, ne pas oublier un rendez-vous, penser à appeler un(e) ami(e) pour lui souhaiter un bon anniversaire, se souvenir du renseignement qu'une voisine nous a demandé et lui apporter la réponse, tout cela favorise les rapports sociaux et amicaux. Et il existe de nombreux exercices et façons pour stimuler sa mémoire et la préserver plus longtemps.

Le bienfait des échanges avec les jeunes

La transmission est une affaire de mémoire mais aussi d'activité intergénérationnelle entre petits-enfants et grands-parents de cœur. Alors, pour raconter l'histoire de la famille aux petits-enfants, leur parler d'un événement historique qu'on a vécu ou même apprendre à l'un d'eux à cuisiner cette blanquette de veau qu'il adore, on a intérêt à se souvenir de chaque détail. De plus, les jeunes ont, eux aussi, des tas de choses à vous apprendre, par exemple, des fonctionnalités de votre téléphone portable que vous ne soupçonniez même pas ! Profitez-en, d'autant que les chercheurs sont en train de démontrer que le cerveau peut produire de nouveaux neurones à tout âge ! Alors que l'on pensait pendant longtemps que le nombre de neurones diminuait après l'adolescence, les savants ont découvert récemment que l'on peut produire de nouveaux neurones pendant toute notre vie.



Source : Site : <http://www.pourbienvieillir.fr>

AUTONOMIE

Lu sur le Portail des personnes âgées

L'accueil de jour : Une solution pour favoriser la vie à domicile

Les personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent chez elles peuvent être accueillies une à plusieurs journées par semaine dans une structure mettant en place un accueil de jour. Un accompagnement individualisé y est proposé aux personnes accueillies et, le plus souvent, un soutien aux proches aidants.

A qui s'adresse l'accueil de jour ?

L'accueil de jour s'adresse principalement aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Certains accueils de jour accueillent des personnes atteintes d'autres maladies neuro-dégénératives comme la maladie de Parkinson par exemple ou des personnes âgées en perte d'autonomie physique.

Pourquoi aller à l'accueil de jour ?

L'objectif d'un accompagnement en accueil de jour est de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel et aux proches de dégager du temps pour leurs propres occupations.

Fréquenter un accueil de jour permet aux personnes âgées de :

- bénéficier d'un suivi régulier et d'un accompagnement adapté, entretenir leurs capacités grâce aux activités adaptées proposées dans le cadre de l'accueil de jour, renouer des liens, sortir de chez elles.

Ces temps passés hors du domicile permettent également aux proches de :

- pouvoir libérer du temps durant la journée, de pouvoir échanger avec les professionnels de l'accueil de jour, de ne pas rester seuls avec des questions et de partager des inquiétudes, de pouvoir échanger avec d'autres familles vivant la même situation.

Comment fonctionne l'accueil de jour ?

L'accueil de jour est proposé soit par des centres d'accueil de jour entièrement dédiés à l'accueil de jour, soit par des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui développent ce service particulier dans un espace dédié, en plus de leur activité principale.

Des activités variées sont mises en place pour favoriser les stimulations physiques, sensorielles et cognitives ainsi que des actions favorisant une meilleure nutrition et des actions contribuant au bien-être. Une équipe de professionnels de différentes spécialités anime et encadre l'accueil de jour.

L'accueil de jour fonctionne toute la journée. Certains accueils de jour proposent de venir soit à la demi-journée, soit à la journée. Dans ce cas, les personnes déjeunent sur place.

Source : Portail des personnes âgées Site : <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>



La semaine bleue se déroulera du 3 au 9 octobre 2016 sur le thème : « A tout âge : faire société »

Un thème particulièrement porteur, dans une société où le vieillissement comme un fléau social et les personnes âgées comme une population à charge. Faire société, c'est être en lien avec les autres générations de manière à permettre à chacun de vivre pleinement son âge, dans la solidarité.



Musique au cœur des Hauts Cantons

Au cœur d'un été marqué par la violence et la sinistrose, avec une canicule qui surgit fin août pour finir de nous assommer, on a parfois de belles surprises.

Dans nos villages perdus des Hauts Cantons, au pied du Caroux et de l'Espinouse, quelques passionnés de musique, il faudrait dire de musiques, tant le registre de ce qu'ils proposent est étendu et varié, organisent des concerts d'une rare qualité.

Comment s'y prennent-ils pour dénicher d'incroyables talents ? Comment surtout parviennent-ils à persuader ces jeunes et brillants instrumentistes à venir se produire devant une centaine de personnes dans des lieux aussi improbables que le prieuré de Saint Vincent d'Olargues ou l'église de Saint Martin de l'Arçon ? Mystère ! Nous leur laisserons leurs secrets et nous apprécierons le plaisir qu'ils nous procurent.

L'Association Musicale de la Vallée du Jaur et de l'Orb (AMVJO) organise chaque année un festival, « Les Musicales du Jaur ».

Cette programmation nous a permis d'assister à des concerts aussi variés que celui du *Quatuor Caliente*, autour du tango, du trio *Nomad Lib* (photo), interprétant des musiques d'inspiration balkanique, accompagné de l'époustouflant clarinettiste *Florent Pujaila* ou le *Quartetto Nous*, dans un répertoire plus classique.

Le confort des bancs de bois est plus que spartiate, mais si vous avez oublié votre coussin, les organisateurs, soucieux du confort de vos fesses, vous en louent un pour un euro.

Si vous passez par là, l'été prochain, si vous aimez les musiques originales, les musiciens jeunes et talentueux, profitez de cette belle programmation.

Programme sur le site : www.ot-caroux.fr



Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années.

Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34 4747, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à ud-34@unsa.org en indiquant leur nom, prénom

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental secteur privé : **Gérard Mirault** Délégué départemental secteur public : **Claude Lassalvy**

Responsable Lettre en liane **Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy**